

LISTE DES PIÈCES À PRÉSENTER EN MAIRIE

VOUS SOUHAITEZ UN BAPTEME CIVIL POUR VOTRE ENFANT

Vous rendre en Mairie, au moins un mois avant la date souhaitée, pour fixer et valider la date avec les services municipaux ;

Vous munir des documents suivants :

- Photocopie du passeport ou de la CNI de la marraine et du parrain,
- Liste des adresses et des professions des parents, marraine et parrain,
- Livret de famille des parents et leurs CNI,
- Justificatif de domicile sur la commune de Charly de moins de 3 mois.

Pour tout complément d'informations, téléphoner au 04 78 46 07 45